



DELIBERATION N° 2024-05

Convention de partenariat avec la commune de Maizilly pour les travaux de restauration du Botoret au niveau de l'ancienne lagune communale

Le 6 février 2024 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (9) : Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAYE, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX.

Absents excusés : René VALORGE, Pierre AUVOLAT, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Christian GILGENKRANTZ.

Le Président rappelle aux délégués que le SYMISOA et la mairie de Maizilly se sont mis d'accord pour restaurer le site de l'ancienne lagune d'épuration de la commune, afin de redonner un caractère naturel à cette parcelle riveraine du Botoret (suppression des remblais, terrassement en pentes douces et végétalisation. Il convient d'approuver la convention de partenariat précisant les modalités de réalisation des travaux et la participation financière de la commune.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la commune de Maizilly pour les travaux de restauration du Botoret au niveau de l'ancienne lagune communale, telle qu'elle figure en pièce jointe à la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 13/02/2024

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Christian GILGENKRANTZ

Transmis au représentant de l'Etat le : 14/02/2024

Publié le : 14/02/2024

